

Bon No: 001123129		1ere Gachée: 10:01 (1)		Date: 23/10/2025		reap231025092217		Zone: TRANSPORT TOI	
Quantité: 8.00 m3		référence commande(2): 03.88.18.67.82						Véhicule: M18 8x4 THIERRY	
client: 410125 chantier: 012505		ADEQUASOL La Veuve		6 RUE DES PLATANES 0787123988 67120 4 rue de la Madeleine 07.87.12.39.88 51520 La Veuve				THIERRY THIERRY	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 00:00	
10:30						température: vitesse du vent: validité:		CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 	
code Béton NJB253C320D		désignation(6)(8) BPS		certification XF1		classe d'exposition(3) CL 0,40		consistance(7) S3	
Dmax 10									
ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N		Additions(type) 0		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C25/30			
appellation commerciale C25/30 XF1 S3 Dm10 CEM2 320									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
M3 PUMI CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP				SPHRE 7200				NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:									
signature:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1